
Lettre du conseil général de la commune de Beaujeu, qui annonce avoir rassemblé 7 chevaux sur les 6 demandés par la levée, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du conseil général de la commune de Beaujeu, qui annonce avoir rassemblé 7 chevaux sur les 6 demandés par la levée, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 313;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40566_t1_0313_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

du midi, un grand chemin; du nord, une grande sente, évaluée 585 livres.

(Cette pièce sera partagée en deux parties égales, de montaval.)

Une autre, lieudit *Cartier d'en haut*, contenant 40 verges; du levant, J.-B. Ouy; du couchant, la veuve Nanteuil; du midi, une sente; du nord, une grande sente; située à Hautvillers, évaluée 1,050 livres.

(Cette pièce sera partagée en deux parties de montaval.)

Une autre, située à Hautvillers, lieudit *Cartier d'en haut*, contenant 23 verges; du levant, J. B. Lasnier; du midi, une sente ballée; du nord, une grande sente; du couchant, Lallément, évaluée 575 livres.

Une autre, aussi située à Hautvillers, lieudit *Cartier montant au bois*; contenant 7 verges; du levant, Joseph Roux; du couchant, Lecauteur père; du midi, une grande sente; du nord, les bois, évaluée 70 livres.

Une autre, située à Cormoyeux, lieudit Bourdonnes; contenant 14 verges; du levant, Blaise Lecourt; au couchant, D'huie; du midi, Calixte Faubert; du nord, une grande sente; évaluée 98 livres; à adjuger le 5 frimaire.

Une autre, située à Cormoyeux, lieudit *Les Toulons*, contenant 4 verges, du levant, le grand chemin; du couchant, Clément Doublet; du midi, J.-B. Gonel; du nord, Marie-Jeanne Doublet, évaluée 10 livres.

Une autre, située à Cormoyeux, lieudit *Bruniodes*, contenant 4 verges; du levant, J.-Pierre Vert; du couchant, le grand chemin; du midi, Pierre Thibaut; du nord, Remi l'Étoffé, évaluée 16 livres.

Une autre, lieudit *Les Coqs chantent*, contenant 17 verges; du levant, Nicaise Alma; du couchant, aux pâis; du midi et du nord, Remi l'Étoffé, évaluée 51 livres.

Une autre pièce, *même lieu*, contenant 3 verges; du levant J.-B. Amin; du couchant du midi, J.-B. Delaunois; du nord, J.-B. Hannin, évaluée 6 livres.

Une pièce de terre, située aussi à Cormoyeux, lieudit *Guetises*, contenant 5 verges; du levant, J. Mahu; du couchant J.-B. Gonel; du midi, Jacques Maillart; du nord, Louis Delaunois, évaluée 15 livres.

Une autre, lieudit *Les Bruglandes*, contenant 6 verges; du levant Laurent Alexandre; du couchant, le grand chemin; du midi, Jacques Maillart; du nord, J.-B. Fenat, évaluée 18 livres.

Une autre, lieudit *la Noyette*, contenant 150 verges; du levant, la sente de Cumières; du couchant à du midi, Feliet, de Cumières; du nord, la veuve Louis Gougelet, de Mardenil, évaluée 1,200 livres.

Les adjudications commenceront à 9 heures précises du matin. Tous les citoyens pourront prendre au secrétariat communication des lois concernant l'aliénation des biens des émigrés et des clauses de la cédule.

Tous les biens, excepté ceux situés sur le territoire de Cormoyeux, sont à la mesure nationale

Les membres composant le conseil général de la commune de Beaujeu (1), chef-lieu de canton, annoncent qu'à peine ils ont eu connaissance du décret qui ordonne la levée de 6 chevaux par canton, ils ont fait rassembler tous ceux de leur

arrondissement, et ont choisi les 6 meilleurs, et que le citoyen Laroche, maire, ayant offert le sien en don, ils en envoient 7 au lieu de 6.

Mention honorable du don du citoyen Laroche et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du conseil général de la commune de Beaujeu (2).

« Citoyens représentants,

« Aussitôt que nous avons vu dans les papiers publiés la levée de 6 chevaux par canton, nous avons fait rassembler tous ceux de notre arrondissement, et le choix des 6 meilleurs a été fait.

« Le citoyen Delaroche, maire de la commune de Vaulrenard, patriote ardent, nous a présenté le sien, âgé de trois ans, taille avantageuse, en état de servir la République, et dont il a fait don à la nation; nous avons agréé son offre, témoigné notre reconnaissance, et faisons partir 7 chevaux au lieu de 6.

Nous vous prions de faire mention de ce don civique, présenté par un bon citoyen, ce sont des patriotes qui vous l'attestent, et qui vous aiment de tout leur cœur.

Le conseil général de la commune de Beaujeu, chef-lieu de canton.

SANLAVILLE, *maire*; VANTALLIER, *procureur de la commune*; MORIN; J. P. TEILLARD.

Les administrateurs du directoire du district de Bourmont, annoncent que la vente des biens des émigrés, dans leur arrondissement, a fait monter à 104,350 livres des objets évalués 52,608 livres; ils assurent que ça ira, et que cela tiendra fermement.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des administrateurs du directoire du district de Bourmont (4).

Les administrateurs du directoire du district de Bourmont, à la Convention nationale.

« Bourmont, le 20 du 2^e mois, brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous t'annonçons avec plaisir, que la première vente des biens des émigrés de notre arrondissement a eu lieu par-devant nous le 16 de ce mois.

« L'estimation était de 52.608 liv.

« La vente a monté à 104.350

« Ce qui forme un excédent de 51.742 liv.

« Nous t'invitons à en faire part à la Convention, et à l'assurer que ça va et que cela tiendra fermement.

« Salut et fraternité.

« DELACOUR; S. HUVRY; C. VERNOT. »

(1) Il s'agit de Beaujeu (Rhône).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 252.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 253.

(4) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 754.